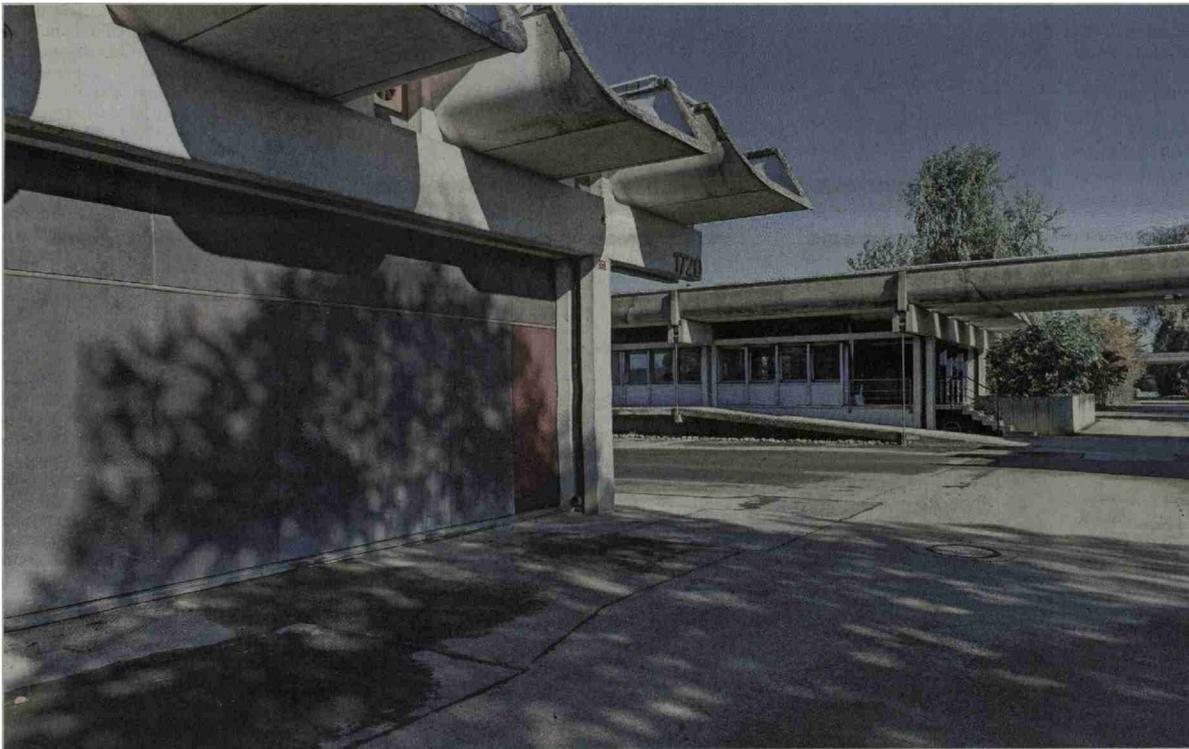




Le gouvernement a lancé hier la campagne en vue du vote du 15 mai sur la politique foncière active

## Le Conseil d'Etat en ordre de bataille



A Saint-Aubin l'ancien site Elanco est composé d'environ 100 hectares en zone agricole et de 27 hectares en zone industrielle. Alain Wicht-archives

« NICOLAS MARADAN



**Economie** » Le Conseil d'Etat fribourgeois est officiellement entré en campagne en vue de la votation du 15 mai prochain concernant le transfert d'actifs immobiliers à l'Etablissement

cantonal de promotion foncière (ECPF), structure chargée de l'acquisition, du développement et de la mise à disposition de sites dévolus à des activités économiques. Pour défendre cette étape clé pour la concrétisation de la nouvelle loi sur la politique foncière active validée en 2019 par le parlement cantonal, trois ministres se sont présentés hier après-midi face aux médias. Le ministre de l'Economie et président du gouvernement Olivier

Curty, bien sûr. Mais aussi le vice-président Didier Castella, en charge de l'Agriculture, et Jean-François Steiert, responsable des Infrastructures. Avec une mission délicate: convaincre et mobiliser avant un scrutin qui risque bien de ne pas passionner les foules. Car le sujet est très technique. Mais Olivier Curty insiste: «Ce n'est pas si abstrait. Il y a déjà des choses qui se passent. Il y a déjà des résultats.»

Pour rappel, la population fribourgeoise devra se prononcer sur le transfert à l'ECPF des anciens sites industriels Tetra Pak et Elanco rachetés entre 2016 et 2017 par l'Etat de Fribourg: Agrico à Saint-Aubin; La Maillarde à Romont et Pré-aux-



Moines à Marly. Initialement, le Conseil d'Etat voulait que le transfert de ces actifs immobiliers, qui étaient jusqu'ici restés propriétés du canton, soit réalisé à la valeur d'acquisition des biens en question, soit un peu plus de 37 millions de francs, la moitié sous forme de prêt et l'autre sous forme de dotation. Le pouvoir cantonal proposait également que l'opération s'accompagne d'une dotation en capital complémentaire de 4 millions de francs visant à couvrir les excédents de charges de l'ECPF jusqu'à ce qu'il atteigne l'équilibre financier d'ici à 2029.

### Un référendum financier

Mais en novembre dernier, le Grand Conseil a décidé d'aller plus loin encore. Les 37 millions de francs ont donc été portés au bilan de l'ECPF uniquement sous la forme d'une dotation en capital, c'est-à-dire de fonds propres. Par ailleurs, sur proposition de la Commission des finances et de gestion et histoire de donner à l'établissement un élan suffisant, le capital complémentaire est passé de 4 à 6 millions de francs. Cette somme sera puisée dans le Fonds pour la promotion foncière active, créé il y a quelques années et initialement doté de 100 millions de francs (il en reste 46 actuellement). En soi, cette opération n'implique donc pas de nouvelles dépenses de la part de l'Etat de Fribourg. «Il s'agit juste de modifier le nom sur l'acte de propriété. Mais l'ECPF appartient à l'Etat. Alors cela reste dans la famille», illustre Olivier Curty. Toutefois, les montants en jeu – 43 millions de francs au total – dépassent le seuil du référendum financier obligatoire, raison pour laquelle le peuple doit donner son accord.

Pour vendre son projet, le Conseil d'Etat dépeint, à Saint-Aubin, un futur campus leader en Suisse dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la biomasse. «Une particularité du site Agrico, quasiment unique en Suisse, c'est qu'il est directement relié à environ 100 hectares de terrains agricoles, qui peuvent être utilisés notamment pour des tests en champ», relève Didier Castella. A Romont, le gouvernement imagine un quartier industriel urbain dévolu à la production industrielle innovante. Et à Marly, un espace en pleine nature, lié à la revitalisation de la Gérine et conditionné à la réalisation de la liaison routière vers Matran. Jean-François Steiert souligne: «Quand on parle de densification, on pense généralement aux logements. Mais cela concerne aussi les zones d'activités. Le canton de Fribourg dispose a priori de suffisamment de surfaces pour tous les développements économiques prévus jusqu'en 2035. On ne manque donc pas de terrains. Mais ceux-ci sont souvent mal placés ou pas à vendre». C'est là qu'intervient l'ECPF.

### Plus rapide, plus agile

Toutefois, étant donné que l'enjeu de cette votation n'est somme toute que formel, une question se pose: que se passera-t-il si la population venait à dire non? «Ce serait le statu quo. Actuellement, les sites sont déjà en cours de développement. L'équipe est déjà en place. Et le Fonds pour la promotion foncière active continuerait d'exister, nous pourrions toujours puiser dedans. Toutefois, les terrains resteraient propriété de l'Etat. Et il faudrait se demander si cela a du sens de disposer d'un établissement autonome sans

lui donner la propriété des terrains», répond Olivier Curty. Son collègue Jean-François Steiert ajoute: «L'ECPF offre surtout davantage d'agilité. C'est la raison pour laquelle les cantons de Genève et de Bâle ont créé des institutions similaires. Elles permettent des procédures plus rapides, plus efficaces. D'ailleurs, l'ECPF n'est pas seulement la société de gestion des trois sites déjà évoqués. C'est une société qui aura peut-être un jour l'opportunité d'acquérir d'autres terrains pour de futurs développements.» »



«Il s'agit juste de modifier le nom sur l'acte de propriété»

Olivier Curty